









Rapport financier **2005**



Bilan consolidé IFRS au 31 décembre 2005

en milliers d'euros					
ACTIF					
1	NOTES			EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
		Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	2	52 325	41 395	10 930	12 910
Écarts d'acquisition	3	354 567	186 085	168 482	162 255
Immobilisations du domaine concédé	4	16 524	4 902	11 622	4 475
Immobilisations corporelles	5	2 031 967	1 217 851	814 116	724 417
Immeubles de placement	6	33 993	8 459	25 534	12 608
Participations dans les entreprises associées	7	22 354		22 354	13 976
Autres actifs financiers non courants	8	99 448	43 295	56 153	123 015
Juste valeur des produits dérivés actifs	14	2 235		2 235	207
Impôts différés actifs	19,3	135 566		135 566	142 692
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		2 748 979	1 501 987	1 246 992	1 196 555
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	9	231 044	14 004	217 040	227 430
Clients et autres créances d'exploitation	11	4 405 390	209 845	4 195 545	3 559 013
Autres actifs courants	11	167 040	1 676	165 364	109 687
Actifs d'impôt exigible	11	18 106		18 106	19 018
Actifs financiers courants	11	324		324	55
Actifs financiers de gestion de trésorerie 1	0 - 14	1 689 398	1 509	1 687 889	1 459 391
Disponibilités	14	728 630		728 630	457 063
TOTAL ACTIFS COURANTS		7 239 932	227 034	7 012 898	5 831 657
TOTAL ACTIF		9 988 911	1 729 021	8 259 890	7 028 212

PASSIF			
	NOTES	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
Capitaux propres			
Capital social		148 806	148 806
Primes liées au capital		54 333	54 333
Réserves consolidées		231 150	217 861
Résultat net		295 633	221 008
Capitaux propres - part du groupe		729 922	642 008
Intérêts minoritaires		114 631	103 680
TOTAL CAPITAUX PROPRES		844 553	745 688
Passifs non courants			
Provisions pour retraites et autres avantages au personnel	12	125 173	135 038
Provisions pour risques non courantes	13	38 953	43 693
Emprunts participatifs et obligataires	14	2 436	7 648
Dettes financières	14	201 002	199 569
Juste valeur des produits dérivés passifs	14	3 529	3 926
Autres passifs non courants		12 469	11 697
Impôts différés passifs	19,3	35 428	35 590
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		418 990	437 161
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	13	722 830	722 561
Fournisseurs	11	2 671 309	2 387 387
Autres passifs courants	11	2 792 383	2 303 593
Passifs d'impôt exigible	11	86 697	72 882
Dettes financières courantes	14	723 128	358 940
TOTAL PASSIFS COURANTS		6 996 347	5 845 363
TOTAL PASSIF		8 259 890	7 028 212

Comptes de résultat consolidé IFRS période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005

NOTES	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
CHIFFRE D'AFFAIRES 15	8 958 351	7 816 307
Produits des activités annexes 16	85 730	320 357
PRODUITS D'EXPLOITATION	9 044 081	8 136 664
Achats consommés	(2 075 071)	(1 980 479)
Sous-traitance et autres charges externes	(4 410 105)	(3 845 571)
Charges de personnel	(1 812 880)	[1 736 554]
Impôts et taxes	(102 604)	(85 272)
Autres produits et charges opérationnels	21 975	6 317
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(209 384)	(186 620)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ 16 (en % du ca)	456 012 5,09 %	308 485 3,95 %
Paiements en actions 17	(24 325)	(11 305)
Dépréciation des survaleurs	(4 723)	[1 161]
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (en % du ca)	426 964 4,77 %	296 019 3,79 %
Coût de l'endettement financier brut	(30 879)	(22 294)
Produits financiers et équivalents de trésorerie	46 073	31 202
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	15 194	8 908
Autres produits et charges financiers 18	20 708	18 277
Charge nette d'impôts 19	(151 242)	[97 184]
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	2 131	1 680
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	313 755	227 700
Part des minoritaires	(18 122)	[6 692]
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (en % du ca)	295 633 3,30 %	221 008 2,83 %
Nombre d'actions	18 600 811	18 600 811
RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)	15,89	11,88

Tableau des flux de trésorerie IFRS

en milliers d'euros		
	31.12.2005	31.12. 2004
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	313 755	227 699
Dotations nettes aux amortissements	205 146	189 617
Dotations nettes aux provisions	(937)	12 490
Paiement en actions (IFRS 2)	9 883	11 305
Résultat de cession	(20 319)	[6 133]
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	414	19
Quote-part de résultat des sociétés ME et Dividendes des sociétés non consolidées	(6 688)	(4 072)
Frais financiers intercalaires	(81)	(4 072
Coût de l'endettement financier net	(15 194)	(8 908)
	151 242	97 184
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	637 221	
CAF avant impôts et coût de l'endettement financier	115 257	519 201
Variation du B.F.R. et des provisions courantes		271 286
Impôts payés	(118 369)	(95 777)
Intérêts financiers nets versés	15 409	8 981
Flux de trésorerie généré par l'activité	649 518	703 691
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(341 681)	(226 043)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	32 139	43 373
Acquisition d'immobilisations financières	(43 191)	(27 975)
Cession d'immobilisations financières	8 738	25 852
Incidence nette des variations de périmètre	173	13 074
Dividendes reçus des ME et des sociétés non consolidées	5 021	3 054
Autres	6 418	(39 543)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(332 383)	(208 208)
Sommes reçues des minoritaires lors des augmentations de capital	3 632	115
Dividendes distribués par Vinci Construction	(224 141)	(117 187)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 022)	(2 142)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	198 284	121 816
Remboursements d'emprunts	(88 310)	[156 062]
Variation des actifs de gestion de trésorerie	(180 119)	[279 900]
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(294 676)	[433 360]
Variation de la trésorerie nette	22 459	62 123
Trésorerie nette à l'ouverture	222 714	160 362
Incidence des variations des cours des devises	12 750	229
Trésorerie nette à la clôture	257 923	222 714
Trésorerie nette à la clôture	257 923	222 714
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 687 889	1 459 391
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	4 688	4 314
Dettes financières non courantes	(203 438)	(207 217)
Autres dettes financières courantes (hors découverts)	(252 422)	(124 590)
Juste valeur des produits dérivés nets	(1 294)	(3 719)
Excédent financier net à la clôture	1 493 346	1 350 893

Variation des capitaux propres

au capital	Capital social consolidées	Primes liées conversion	Réserves	Réserves de Inregistrés du g i	Résultat	Résultats	Total part	Minoritaires	Total
•	Consolidees	CONVENSION	riete	in egisti es du gi	oupe	directement en capitaux			
CAPITAUX PROPRES						propres			
Au 31 décembre 2004	148 806	54 333	216 118	771	221 008	972	642 008	103 680	745 685
Affectation du résultat de l'exercice précédent			221 008		(221 008)				
Dividendes distribués			(224 141)				(224 141)	(4 022)	(228 163)
Résultat de l'exercice par	t du Groupe				295 633		295 633	18 122	313 755
Instruments financiers : variations de juste valeur						(2 556)	(2 556)	(2 296)	(4 852)
Paiement en actions (IFR	S 2)		12 434				12 434		12 434
Ecarts de conversion				5 869			5 869	1123	6 992
Variations de périmètre e	t divers		1 216	(1 593)		1 052	675	(1 976)	(1 301)
Au 31 décembre 2005	148 806	54 333	226 635	5 047	295 633	(532)	729 922	114 631	844 553

- 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 2 Immobilisations incorporelles
- 3 Écarts d'acquisition
- 4 Immobilisations du domaine concede
- 5 Immobilisations corporelles
- 6 Immeubles de placement
- 7 Participations dans les entreprises associées
- 8 Autres actifs financiers non courants
- **9** Stocks et travaux en-cours
- 10 Actifs financiers de gestion de tresorerie
- 11 Besoin en fonds de roulement
- 12 Provisions pour avantages au personnel
- 13 Provisions pour risques et charges
- 14 Excédent (endettement) financier
- **15** Chiffre d'affaires
- 16 Résultat opérationnel
- 17 Paiement en actions
- **18** Autres produits et charges financiers
- 19 Analyse de la charge nette d'impôts
- 20 Informations financières relatives aux contrats de construction
- 21 transactions avec les parties liées
- 22 Engagements hors bilan
- 23 Charges de personnel effectifs
- **24** Autres informations
- 25 Liste des sociétés consolidées

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, sont établis, pour la première fois, conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB, applicables pour l'exercice 2005 et telles qu'approuvées par l'union Européenne. L'information financière comparative 2004 a été établie suivant les mêmes normes et interprétations. En particulier, les données IFRS 2004 sont établies en tenant compte des normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ». En effet, VINCI Construction a opté pour l'application de ces deux normes dès le 1er janvier 2004, afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes des exercices 2004 et 2005. A noter que les dispositions de la norme IAS 39, rejetées par la Commission Européenne et relatives à la comptabilisation des opérations de macro-couvertures, ne trouvent pas à s'appliquer au sein du Groupe.

1.1. Modalités de première application des IFRS

L'information financière IFRS 2004, donnée à titre comparatif, est établie conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 «Première application du référentiel IFRS», et suivant les normes IFRS/IAS applicables au 1^{er} janvier 2004, telles qu'elles ont été adoptées pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

1.1.1 Principe général

Le Groupe a appliqué de façon rétrospective sur son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 les principes comptables en vigueur à la clôture des premiers états financiers IFRS (au 31 décembre 2005), comme si ces normes avaient toujours été appliquées.

1.1.2 Options retenues par le Groupe

La norme IFRS 1 prévoit des dispositions spécifiques pour le retraitement rétrospectif en IFRS des actifs et des passifs selon les normes IFRS. Dans ce cadre, VINCI Construction a retenu les options suivantes :

Engagements de retraites : Les écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004, non comptabilisés selon le référentiel français, sont enregistrés en provisions pour retraites en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1^{er} janvier 2004 sont reconnus de façon prospective.

Écarts de conversion liés à une entité étrangère : Le groupe a choisi de reclasser en réserves consolidées, les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004, ce reclassement n'ayant pas d'impact sur le total des capitaux propres. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion comptabilisés postérieurement à cette date.

Regroupements d'entreprises : VINCI Construction a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Immobilisations corporelles et incorporelles : VINCI Construction a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles pour leur juste valeur.

1.2 Textes ou projets IFRS en cours pouvant faire l'objet d'une application anticipée dès 2005

Les états financiers de VINCI Construction au 31 décembre 2005 n'intègrent pas les éventuels impacts :

- des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2005 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2006,
- des projets d'interprétation de l'IFRIC sur le traitement comptable des contrats des concessions

1.2.1 Projets d'interprétations relatives aux contrats de concessions

L'IFRIC a publié, en mars 2005, trois projets d'interprétation concernant le traitement comptable des contrats de concessions (projets D12, D13, D14) toujours en cours de discussion :

- le premier projet fixe le champ d'application des contrats de concessions et les critères déterminant le modèle comptable à appliquer. Le champ d'application couvre les contrats de concessions exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer son contrôle sur les actifs exploités. Le mode de rémunération du concessionnaire est, à ce jour, le seul critère retenu pour déterminer la nature des actifs à inscrire au bilan et les traitements comptables en découlant.
- les deux autres projets traitent des deux modèles comptables proposés :
- le modèle actif incorporel (« intangible asset model ») : l'actif concédé serait comptabilisé en tant qu'actif incorporel dans le cas où le concessionnaire est payé directement par les usagers.

Cet actif s'assimile à un droit à percevoir des péages reçu par le concessionnaire en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure.

- le modèle de la créance financière (« financial asset model ») : l'actif concédé serait comptabilisé comme une créance financière amortissable portant intérêts dès lors que le concessionnaire serait rémunéré directement par le concédant et non par l'usager. Le montant de la créance financière au bilan correspondrait à la valeur actualisée des recettes à recevoir du concédant. Ce modèle s'appliquerait aux contrats de partenariats de type « PPP » (« PFI » en Grande Bretagne).

L'application en 2006 des interprétations de l'IFRIC à paraître concernant les contrats de concession est susceptible de modifier le traitement comptable actuel dans les comptes consolidés de VINCI Construction.

Les méthodes actuellement utilisées par le Groupe ne dérogent pas aux normes IFRS applicables au 31 décembre 2005 et n'ont pas fait l'objet de modification à l'occasion du passage aux normes IFRS. Les contrats de concessions sont comptabilisés dans les comptes du Groupe en immobilisations incorporelles du domaine concédé conformément aux méthodes décrites au paragraphe 3 figurant ci-dessous.

1.2.2 Amendement IAS 19 «Avantages du personnel »

L'amendement de la norme IAS 19 relatif à la comptabilisation des pertes et gains actuariels est applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, une application anticipée étant encouragée. Le Groupe ne s'est pas encore prononcé sur

l'option qu'il retiendra à cette date, notamment sur la possibilité de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres.

1.2. 3. IFRIC 4 (Identification de contrats de location au sein des conventions)

A ce stade, le Groupe n'a pas décidé d'appliquer par anticipation l'interprétation IFRIC 4 «contrats incorporant un contrat de location financement» applicable à compter du 1^{er} janvier 2006. Les divergences de principes comptables liées à l'application d'IFRIC 4 et leurs impacts chez VINCI sont en cours d'évaluation.

2. Méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50%, mais sur lesquelles VINCI Construction exerce un contrôle en substance, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne notamment CFE, dont VINCI Construction déteint 45,38% du capital.

Les sociétés sur lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

La consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle a été retenue pour les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint et sur les sociétés en participation qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatif pour le groupe.

Les comptes consolidés regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés en participation autonomes constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, et dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les autres sociétés en participation sont consolidées en comptabilisant en compte de résultat la quote-part de chiffre d'affaires et de charges revenant au Groupe tout en maintenant au bilan les comptes courants d'associés. Le périmètre de consolidation se décompose, par méthode de consolidation, de la façon suivante :

en milliers d'euros

	31	décemi	bre 2005	31	décemb	re 2004
	Total	France	Etranger	Total	France	Etranger
Intégration globale	439	244	195	429	230	199
Intégration porportionnelle	173	40	133	173	37	136
Mise en équivalence	22	3	19	19	4	15
	634	287	347	621	271	350

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont, en règle générale, éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux entreprises intégrées globalement.
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers (IAS 21)

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite « du cours de clôture ». Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwills relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaie étrangère (IAS 21-IAS 39)

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits et charges financiers au compte de résultat. Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'évènements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois, à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- l'évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur
- les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Chiffre d'affaires (IAS 11 - IAS 18)

Le chiffre d'affaires consolidé représente le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale.

Il inclut, après élimination des opérations intra groupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des sociétés contrôlées conjointement, consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle, pour la quote-part revenant au Groupe ;
- des sociétés en participation, au prorata des droits du Groupe.

Dans le secteur de l'immobilier le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation de promotion immobilière mesurée selon la méthode des coûts engagés (fonciers, coûts des travaux, ...).

Produits des activités annexes (IAS 18)

Les produits des activités annexes regroupent les produits locatifs, les ventes de matériels, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

Contrats de construction (IAS 11)

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le groupe, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Pour les chantiers de construction représentant un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros en quote-part, il est considéré, sauf exception, que le résultat pris en compte au stade est représentatif du résultat à l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les avances contractuelles obtenues généralement à la signature du contrat et faisant l'objet de modalités de remboursement définies à l'avance, modalités de remboursement pouvant être « déconnectées », le cas échéant, de l'avancement des travaux, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

Paiements en actions – norme IFRS 2

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions et des Plans d'Epargne Groupe sont définies par la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». L'attribution de « stock-options » et les offres de souscription au plan d'épargne groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

• Plans d'options de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. La juste valeur des options attribuées est déterminée, à la date d'attribution, à partir d'un modèle d'évaluation binomial, de type « Monte Carlo », ajusté de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

• Plan d'Epargne Groupe (PEG)

Dans le cadre du PEG, Vinci procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date du Conseil d'administration qui fixe le prix de souscription, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises.

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif – TIE), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés non qualifiés de couverture.
- La rubrique produits financiers des placements comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus et moins values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt connus. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Concernant les différences relatives à des participations dans des filiales mises en équivalence ou intégrées selon la méthode proportionnelle, un passif d'impôt différé est comptabilisé sauf :

- si le groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera, et
- si la différence n'est pas appelée à s'inverser dans un avenir prévisible. Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considérée, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Résultat par action (IAS 33)

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice.

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Goodwill (IFRS 3)

Le goodwill correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres de celle-ci et la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ».

Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont présentés dans la rubrique « titres mis en équivalence ».

Les écarts d'acquisition négatifs (« badwill ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur apparaît nécessaire, l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les coûts des contrats de concessions sont inscrits sur une ligne spécifique du bilan, en immobilisations incorporelles du domaine concédé. Ils sont amortis de façon linéaire sur la durée du contrat, à compter de la mise en exploitation des ouvrages.

Les biens renouvelables sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation. Les biens de retour remis gratuitement au concédant font l'objet d'un amortissement complémentaire visant à ramener leur valeur résiduelle à zéro en fin de contrat

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune rééva-

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions:

- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date de mise en service du

Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers (IAS 36)

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests

de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Participation dans les sociétés mises en équivalence (IAS 28)

Les participations du Groupe comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des participations consolidées par mise en équivalence est testée selon les modalités décrites dans la note relative aux pertes de valeur d'actifs immobilisés non

Autres actifs financiers non courants (IAS 32-39)

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

• Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente des sociétés cotées sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie attendus, ou ,à défaut, sur la base de la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de la société.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés.

Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur irréversible est constatée en résultat.

• Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés, les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Stocks et travaux en cours (IAS 2)

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production dans l'entreprise. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de valeur nette de réalisation.

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Actifs financiers courants (IAS 32-39)

Cette catégorie correspond à la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

Actifs financiers de gestion de trésorerie (IAS 32-39)

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les comptes courant de trésorerie des sociétés apparentées, des titres monétaires et obligataires, et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court

Ils sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat, l'option de juste valeur ayant été

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de règlement.

Disponibilités

Cette rubrique comprend uniquement les comptes courants bancaires ne faisant l'objet d'aucune restriction. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Engagements de retraites et autres avantages du personnel (IAS 19)

• Engagements de retraites à prestations définies

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. A l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent principalement des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10% du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation du Groupe au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont comptabilisés selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en résultat financier.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur, sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

• Provisions pour autres avantages du personnel

Les engagements relatifs aux médailles du travail dans les filiales françaises, ainsi que la couverture des frais médicaux dans certaines filiales sont provisionnés au bilan. Cette provision est évaluée selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées).

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraites et pour autres avantages du personnel est présentée dans les passifs courants.

Provisions (IAS 37 et IAS 11)

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne peut être fixé de manière précise. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation présente à la date de clôture. Elle est actualisée lorsque l'effet est significatif et que l'échéance est supérieure à un an.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le groupe dispose d'un plan formalisé et détaillé, et que celui-ci a été notifié aux parties intéressées

• Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base des désordres spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, co-traitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

• Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques sociaux et des provisions pour litiges.

La part à moins d'un an des provisions non courantes est présentée au bilan dans les provisions courantes.

Dettes financières (courantes et non courantes) (IAS 32-39)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires et les autres emprunts évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celui-ci incorpore au coût de la dette les primes de remboursement et les frais d'émission, portés à l'origine en diminution du montant nominal de la dette au passif. Selon cette méthode, la charge d'intérêts est constatée de manière actuarielle dans la rubrique coût de l'endettement financier brut.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs (IAS 32-39)

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des instruments dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa « juste valeur ». A défaut d'une qualification de couverture, la variation de « juste valeur » doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeur du dérivé dans le résultat. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction

sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité attachée aux instruments de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et de façon régulière tant qu'elle perdure.
- Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif.
- couverture de flux de trésorerie.
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

• Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif tels que prêts et emprunts à taux fixe ou des actifs et passifs en devises étrangères ou d'engagements fermes non comptabilisés.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'impact de la réévaluation de l'élément couvert est enregistré au compte de résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

• Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme « efficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres jusqu'à l'échéance de la transaction couverte. Dans le cas où le flux futur ne présente plus un caractère hautement probable, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors reclassés immédiatement au compte de résultat.

• Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument dérivé est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique écarts de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en résultat. La variation de valeur du produit dérivé comptabilisée en écarts de conversion doit être reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

• Instruments financiers non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

Les instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an sont présentés au bilan en actifs ou passifs non courants. Les autres instruments financiers sont classés en actifs ou passifs courants. La valeur de marché des opérations de taux et de change est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèle financier communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la clôture de l'exercice

2. Immobilisations incorporelles nettes

en milliers d'euros					
	31.12.2004	Augmentation	Diminution	Ecarts conv. et autres variations de périmètre	31.12.2005
Valeur brute	54 089	2 571	(6 150)	1 815	52 325
Amortissements et provisions	(41 179)	(4 638)	5 876	(1 454)	(41 395)
Total Valeur nette	12 910	(2 067)	(274)	361	10 930

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des licences de logiciels et des brevets.

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur ont un impact non significatif sur la variation de l'année.

3. Écarts d'acquisition

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •			
en milliers d'euros			
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Ecart d'acquisition au début de l'exercice	341 165	(178 910)	162 255
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	9 636		9 636
Amortissements et provisions		(4 723)	(4 723)
Ecarts de conversion et autres	3 766	(2 452)	1 314
Total	354 567	(186 085)	168 482
Les principaux écarts d'acquisition en valeur nette à la clôture sont :			
SOGEA HOLDINGS UK			76 055
VINCI PLC			22 009
ENERGILEC			8 920

4. Immobilisations du domaine concédé

en milliers d'euros					
	31.12. 2004	Augmentation	Diminution	Ecarts conv. et autres variations de périmètre	31.12.2005
Valeur brute	9 482	8 926	(533)	(1 351)	16 524
Amortissements et provisions	(5 007)	(416)	533	(12)	(4 902)
Total Valeur nette	4 475	8 510	0	(1 363)	11 622

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

5. Immobilisations corporelles nettes

en milliers d'euros					
5.1 Variations de l'exercice	31.12. 2004	Augmentation	Diminution	Ecarts conv. et autres variations de périmètre	31.12.2005
Valeur brute	1 861 490	333 222	(147 557)	(15 188)	2 031 967
Amortissements et provisions	(1 137 073)	(201 323)	129 285	(8 740)	(1 217 851)
Total Valeur nette	724 417	131 899	(18 272)	(23 928)	814 116
Total valear field	724 417	131 077	(10272)	(23 /20)	014110
5.2 Répartition par nature	724417	131 077	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	131377	Valeur brute 45 293	Amortissements (3 938)	Valeur nette
5.2 Répartition par nature	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	131 077	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
5.2 Répartition par nature Terrains	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	1010//	Valeur brute 45 293	Amortissements (3 938)	Valeur nette
5.2 Répartition par nature Terrains Constructions	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	131 077	Valeur brute 45 293 198 504	Amortissements (3 938) (72 480)	Valeur nette 41 355 126 024

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

	31.12.2005
	3 030
Installations techniques Matériel	25 421
modulations teermiques, materiet	284 823
Mobilier de bureau, informatique, agencement	19 948
Total Investissements	

536 Immobilisations corporelles en location-financement

Les immobilisations corporelles détenues au travers de contrats de locationfinancement représentent un montant de 39,3 millions d'euros au 31 décembre 2005. Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation. Les engagements de paiements au titre du capital restant dû s'échéancent de la façon suivante :

Engagements au titre des contrats de location financement (en millions d'euros)	31.12.2004	31.12.2005
A moins d'un an	12,3	6,1
A plus d'un an mais moins de cinq ans	9,1	16,6
A plus de cinq ans	19,0	16,6
Total	40,5	39,3

6. Immeubles de placement

en milliers d'euros					
	31.12. 2004	Augmentation	Diminution	Ecarts conv. et autres variations de périmètre	31.12.2005
Valeur brute	16 731	2 415	(4 013)	18 860	33 993
Amortissements et provisions	(4 123)	(820)	43	(3 559)	(8 459)
Total Valeur nette	12 608	1 595	(3 970)	15 301	25 534

Les acquisitions et reprises d'amortissements par voie de regroupement d'entreprises ainsi que les pertes de valeur et les reprises de pertes de valeur ont un impact non significatif sur les comptes du groupe.

7. Participations dans les entreprises associées

en milliers d'euros		
	31.12.2004	31.12.2005
Valeur des titres en début d'exercice	13 982	13 976
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	161	3 646
Part du groupe dans les résultats de l'exercice	1 680	2 131
Dividendes distribués	(661)	(464)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	(1 186)	3 065
Total Valeur nette	13 976	22 354

8. Autres actifs financiers non courants

en milliers d'euros			
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
Titres de participations	57 493	(31 340)	26 153
Autres actifs financiers disponibles à la vente	10 058	(3 150)	6 908
Autres actifs financiers non courants	36 373	(8 805)	27 568
Actualisation des actifs financiers non courants	[4 476]		(4 476)
Total Valeur nette	99 448	(43 295)	56 153

9. Stocks et travaux en cours nets

en milliers d'euros		
	31.12.2004	31.12.2005
Stocks	167 010	188 827
Travaux en cours	60 420	28 213
Total Valeur nette	227 430	217 040

10. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

en milliers d'euros		
	31.12.2004	31.12.2005
OPCVM	198 857	305 329
Autres	1 260 534	1 382 560
Total Valeur nette	1 459 391	1 687 889

Les autres actifs financiers sont constitués essentiellement d'un placement auprès de la société mère VINCI, rémunéré à des conditions proches de celles du marché.

11. Besoin (excédent) en fonds de roulement

en milliers d'euros		
	31.12.2004	31.12.2005
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	227 430	217 040
Clients et autres créances d'exploitation	3 559 013	4 195 545
Autres actifs courants	109 687	165 364
Actifs d'impôts exigibles	19 018	18 106
Stocks et créances d'exploitation (I)	3 915 148	4 596 055
Dettes fournisseurs	2 387 387	2 671 309
Autres passifs courants	2 303 593	2 792 383
Passifs d'impôts exigibles	72 882	86 697
Dettes d'exploitation (II)	4 763 862	5 550 389
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité (I-II)	(848 714)	(954 334)
Provisions courantes	722 561	722 830

12. Provisions pour avantages au personnel

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

en milliers d'euros		
ENGAGEMENTS DE RETRAITES	31.12.2004	31.12.2005
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50%
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation des salaires	3,0 %	3,0%
Taux de revalorisation des rentes	2,5 %	2,5 %
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et entièrement provisionnés au bilan.

Total des engagements couverts par des provisions	130 775
Dont part à moins d'un an	15 902
AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL	
Total des engagements couverts par des provisions	11 687
Dont part à moins d'un an	1 387

13. Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros						
	31.12.2004	Dotations	Reprises	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2005
Garanties données aux clients	233 215	80 493	(47 668)	(11 133)	9 563	264 470
Pertes à terminaison	99 649	75 838	(71 475)	(5 290)	2 288	101 010
Litiges	188 898	40 502	(34 985)	(13 813)	(16 035)	164 567
Restructuration	15 480	2 236	(6 879)	(40)	(140)	10 657
Autres risques courants	98 540	48 835	(44 235)	(5 434)	6 550	104 256
Actualisation prov. R&C courantes	(3 123)	(1 040)	236		(9)	(3 936)
Reclassement part à moins d'un an non courant	89 902				(8 096)	81 806
Risques courants	722 561	246 864	(205 006)	(35 710)	(5 879)	722 830
Risques de change	9 621		(4 079)	(5 542)		-
Risques sur filiales	18 158	806	(7 473)	5 510		17 001
Autres risques non courants	108 893	34 650	(32 585)	(5 056)		105 902
Actualisation prov. R&C non courantes	(3 077)	(32)	964	1		(2 144)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(89 902)				8 096	(81 806)
Risques non courants	43 693	35 424	(43 173)	(5 087)	8 096	38 953
Total général	766 254	282 288	(248 179)	(40 797)	2 217	761 783

Les natures de provisions sont définies dans la note 1 - 3.1 « Règles et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe ».

14. Excédent financier

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 1 493 346 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

en milliers d'euros		
	31.12.2004	31.12.2005
Emprunts participatifs et obligataires	(7 648)	(2 436)
Autres emprunts et dettes financières	(199 569)	(201 002)
Dettes financières non courantes	(207 217)	(203 438)
Parts à moins d'un an des dettes financières à LT	(130)	(134 580)
Comptes courants de trésorerie passif	(14 408)	(19 915)
Autres dettes financières courantes	(110 052)	(97 927)
Dettes financières courantes	(124 590)	(252 422)
Endettement brut (hors découverts)	(331 807)	(455 860)
Juste valeur des produits dérivés nets	(3 719)	(1 294)
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	4 314	4 688
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 459 391	1 687 889
Trésorerie nette (disponibilités / découverts)	222 714	257 923
Endettement financier net	1 350 893	1 493 346

15. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé exclut les produits et prestations divers, ainsi que les prestations aux sociétés non consolidées, qui sont reclassés en autres produits d'exploitation.

Par ailleurs, l'évolution du chiffre d'affaires prend également en compte l'effet des variations de périmètre.

Elle s'analyse comme suit :

en millions d'euros		
	31.12.2005	31.12.2004
CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE	8 958	7 816
dont:		
Chiffre d'affaires des sociétés entrantes	(52)	34
Chiffre d'affaires des sociétés sortantes		(34)
Effet de change		37
Chiffre d'affaires à périmètre constant	8 906	7 853

A structure et taux de change constants, le chiffre d'affaires enregistre une forte progression d'un peu plus de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION		
Sogea Construction	2 744	2 344
GTM Construction	1 976	1 825
Vinci Construction Filiales Internationales	1 336	1 088
Vinci PLC	937	751
Compagnie d'Entreprises CFE	976	864
Vinci Construction Grands Projets	604	547
Freyssinet International	508	460
Eliminations intra-groupe	(123)	(63)
Total	8 958	7 816
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (PAR DESTINATION)	31.12.2005	31.12.2004
France (y compris DOM-TOM)	5 381	4 719
Europe hors France	2 569	2 297
Afrique	539	433
Asie	119	105
Amériques	167	171
Moyen-Orient	117	33
Océanie	66	58
Total	8 958	7 816
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MÉTIER		
Bâtiment	4 207	3 406
Génie civil et terrassement	3 079	2 882
Travaux hydrauliques	709	635
T.P. environnement	136	105
Facility Management et autres services	194	305
Routes	451	325
Prestations de services et autres	182	158
Total	8 958	7 816

16. Résultat opérationnel

en milliers d'euros		
	31.12.2005	31.12.2004
Chiffre d'affaires	8 958 351	7 816 307
Produits des activités annexes	85 730	320 357
Produits d'exploitation	9 044 081	8 136 664
Achats (matières premières, fournitures, marchandises)	(2 075 071)	(1 980 479)
Sous-traitance et autres charges externes	(4 410 105)	(3 845 571)
Frais de personnel	(1 812 880)	(1 736 554)
Impôts et taxes	(102 604)	(85 272)
Autres produits et charges opérationnels	21 975	6 317
Dotations aux amortissements d'exploitation	(205 129)	(189 532)
Dotation nettes provisions d'exploitation		
Dépréciation des immos incorp. et corp.	(611)	(5 314)
Dépréciation d'actifs	4 504	29 226
Engagements retraites et autres avantages	(6 751)	(4 161)
Risques et charges courants et non courants	(1 397)	(16 839)
Résultat opérationnel sur activité	456 012	308 485

Les produits des activités annexes s'élèvent à 85,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Ils sont essentiellement constitués de ventes de matériels, matériaux et marchandises pour 58 millions d'euros, de produits d'études, ingénieries et honoraires, facturés dans le cadre de contrats de construction pour 8 millions d'euros et de produits locatifs pour 18 millions d'euros.

17. Paiement en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 24,3 millions d'euros au titre de 2005, dont 10,4 millions d'euros au titre des plans de stock-options et 13,9 millions d'euros au titre des plans d'épargne groupe, contre respectivement 4,7 millions d'euros et 6,6 millions d'euros en 2004, soit un total de 11,3 millions d'euros.

18. Autres produits et charges financiers

en milliers d'euros		
	31.12.2005	31.12.2004
Dividendes perçus	4 557	2 392
Résultat de change	(4 689)	2 449
Impact d'actualisation	(3 976)	(906)
Autres charges et produits financiers	24 816	14 342
Autres charges et produits financiers nets	20 708	18 277

19. Analyse de la charge nette d'impôts

en milliers d'euros

	31.12.2005	31.12.2004
19.1 Analyse de la charge nette d'impôts		
Impôts courants	(139 924)	(100 059)
Impôts différés	(11 318)	2 875
Total	(151 242)	(97 184)
19.2 Taux d'impôt effectif		
Résultat avant impôt et résultat des entreprises associées		467 589
Taux d'imposition théorique		34,93%
Impôts attendus		(163 329)
Résultat taxé à taux réduit		2 665
Différentiel de taux (N/N-1)		5 521
Différentiel de taux (pays étranger)		34 680
Création (utilisation) de déficit reportables n'ayant pas donné lieu à impôt différé		(3 403)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts		(10 635)
Différences permanentes et divers		(16 741)
Impôts effectivement constatés		(151 242)
Taux d'impôt effectif		32,35%
19.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés		
Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires, ils se ventilent comme suit à la clôture de l'ex	ercice :	
Actif	Passif	Net
135 566	35 428	100 138

19.4 Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2005 à 61 millions d'euros.

20. Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne «Contrats de construction en cours, actifs». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne «Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

en millions d'euros		
	31.12.2005	31.12.2004
Contrats de construction en cours, actifs	514	475
Contrats de construction en cours, passifs	(414)	(319)
Contrats de construction en cours	100	156
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	14 614	12 634
Moins factures émises	(14 514)	(12 478)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	100	156
Avances reçues des clients	(407)	(303)
Contrats de construction en cours, nets	(307)	(147)

21. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

La société entretient également des relations d'affaires courantes avec

d'autres sociétés du groupe VINCI et des sociétés dont les mandataires sociaux sont administrateurs de VINCI, notamment Nexity.

Les transactions entre parties liées se font sur une base de prix de marché.

en millions d'euros		
	31.12.2005	31.12.2004
21.1 Transactions entre VINCI Construction et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée) :		
Chiffre d'affaires	1 468,3	1 120,9
Achats	(279,0)	(257,8)
Sous-traitance	(984,0)	(697,9)
Créances clients	928,0	858,3
Dettes fournisseurs	388,7	334,2

Elles concernent principalement les transactions effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre de l'activité de travaux de VINCI Construction.

21. Transactions avec les parties liées (suite)

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
en millions d'euros		
	31.12.2005	31.12.2004
21.2 Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle		
Actifs courants	934,1	757,6
Actifs non courants	364,0	288,2
Passifs courants	1 002,5	841,1
Passifs non courants	308, 2	222,2
Produits d'exploitation	1 211,5	1 093,3
Charges d'exploitation	(1 051,6)	(1 028,8)
Coût de l'endettement financier net	(7,7)	(6,0)
Autres produits et charges financiers	(1,9)	(10,0)
Impôts sur les bénéfices	(7,9)	(6,7)

Compte tenu de l'activité de travaux de VINCI Construction, les sociétés en participation constituées pour la réalisation des chantiers, conjointement avec d'autres partenaires, dont le chiffre d'affaires à 100 % est supérieur à 45 millions d'euros, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

22. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

en milliers d'euros

	Engagements donnés	Engagements reçus
Bonne exécution et performance bonds	952 724	191 910
Retenues de garanties	806 508	211 671
Paiement à terme sous-traitants	664 872	27 475
Garanties solidaires des associés	30 766	
Découverts bancaires	19 538	
Soumission	80 618	129
Cautions fiscales et douanières	1 727	
Contrats de location simple	137 078	
Autres engagements	399 908	157 991
Total	3 093 739	589 176

23. Charges de personnel

EFFECTIFS

Les effectifs moyens représentent en fin de période :

	31.12.2005	31.12.2004
Ingénieurs et cadres	6 961	6 384
Non cadres	38 430	36 589
Total	45 391	42 973

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du groupe s'élevent à 1 812 880 milliers d'euros.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction, ont représenté un montant de 2 943 680 euros en 2005.

DROIT À LA FORMATION

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (« DIF ») sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 462,4 milliers au 31 décembre 2005.

24. Autres informations

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la Société. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

24.1 Litiges et arbitrages

Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, avait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs filiales de VINCI Construction.

Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'instruction pénale et d'une mesure d'expertise judiciaire dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tenant aux coûts de reconstruction d'une part et aux préjudices subis ainsi que les modalités de leur prise en charge par les différents intervenants restent à établir. La société estime toutefois que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises du BTP, dont plusieurs appartiennent au Groupe VINCI Construction, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes de TGV Nord et Rhône-Alpes et leur interconnexion. Cette demande était la conséquence de la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995 que la cour d'appel de Paris (statuant sur renvoi après cassation de son précédent arrêt de 1997) a globalement confirmé.

Le tribunal administratif de Paris a estimé le 15 décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la concurrence permettent à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés par deux de ces requêtes et il a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. La cour d'appel de Paris a par arrêts rendus le 22 avril 2004 confirmé cette décision. A la suite de cette décision, le tribunal administratif de Paris a décidé de reprendre l'instruction des autres instances sur lesquelles il ne s'était pas encore prononcé. Le 15 février 2005, l'expert commis par le tribunal administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence d'un surcoût pour la SNCF sensiblement inférieur à la réclamation de cette dernière. Le tribunal administratif a rendu en juin et juillet 2005 plusieurs décisions ordonnant un supplément d'instruction pour certaines des autres instances. Le montant total réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI Construction ont une participation, s'élève à 97 millions d'euros.

Le groupe VINCI Construction estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées dans la mesure où chacun de ces marchés a été négocié dans le détail avec la SNCF qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent. La société VINCI Construction estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière. Enfin, plusieurs sociétés du Groupe VINCI Construction font l'objet d'enquêtes ou de procédures dans le cadre de la législation sur la concurrence et certains collaborateurs du Groupe VINCI Construction font l'objet, à titre personnel, de procédures d'enquête judiciaire visant à déterminer s'ils

ont participé à des pratiques restrictives de concurrence ou fait des actifs sociaux un usage inadapté qui aurait profité directement ou indirectement à des personnalités ou à des partis politiques. Dans ce cadre, la société a reçu notification, le 27 juillet 2005, d'un rapport établi par les services du conseil de la concurrence relatif à la passation de divers marchés publics dans la région Ile-de-France entre 1989 et 1996. VINCI Construction ne s'attend pas à ce que ces procédures, en cas d'issue défavorable, aient pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

25. Établissements et principales sociétés consolidées au 31 décembre 2005

SOCIÉTÉ MÈRE	Méthode de consolidation	% d'intérêts
VINCI CONSTRUCTION	IG	100
FILIALES		
SOGEA CONSTRUCTION	IG	100
BATEG SNC	IG	100
CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION	IG	100
CAMPENON BERNARD MÉDITERRANÉE	IG	100
CAMPENON BERNARD RÉGIONS	IG	100
DESCHIRON	IG	100
DODIN	IG	100
E.M.C.C.	IG	100
SICRA ILE-DE-FRANCE	IG	100
SOBEA ENVIRONNEMENT	IG	100
SOGEA ATLANTIQUE	IG	100
SOGEA NORD	IG	100
SOGEA NORD-OUEST	IG	100
GTM CONSTRUCTION	IG	100
CHANTIERS MODERNES BTP	IG	100
<u>DUMEZ IDF</u>	IGIG	101100
DUMEZ MÉDITERRANÉE	IG	100
ENTREPRISE PETIT	IG	100
GTM BÂTIMENT	IG	100
GTM GÉNIE CIVIL ET SERVICES	IG	100
GTM TERRASSEMENT	IG	100
LAINE-DELAU	IG	100
LES TRAVAUX DU MIDI	IG	100
SCA0	IP	33
VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS	IG	100
BANQUE EUROPÉENNE D' INVESTISSEMENT (Luxembourg)	IP	50
BARRAGE NAGA HAMMADI (Egypte)	IP	33
CENTRALE PRONY II (Nouvelle-Calédonie)	IP	50
JANIN ATLAS (Canada)	IG	100
MITHOLZ (Suisse)	IP	25
PORT DE GORO NICKEL (Nouvelle-Calédonie)	IP	28
S C GRUPO 3 (Chili)	IG	100
SOCASO	IP	67
SOCATOP	IP	42
TUNNELS HALLANDSAS (Suède)	IP	40

VINCI CONSTRUCTION FILIALES INTERNATIONALES	IG	100
DUMEZ-GTM CALÉDONIE	IG	100
FIRST CZECH CONSTRUCTION COMPANY - FCC (République tchèque)	IG	100
GTM GUADELOUPE	IG	100
HIDEPITO (Hongrie)	IG	98
NOFRAYANE (Guyane française)	IG	100
INTER MOST (Serbie)	IG	100
SBTPC (Réunion)	IG	100
SMP CZ (République tchèque)	IG	100
SOBEA GABON	IG	90
SOGEA MARTINIQUE	IG	100
SOGEA RÉUNION	IG	100
SOGEA SATOM	IG	100
WARBUD (Pologne)	IG	100
FREYSSINET	IG	100
FREYSSINET FRANCE	IG	100
FREYSSINET HONG KONG	IG	100
FREYSSINET INTERNATIONAL & CIE	IG	100
FREYSSINET KOREA (Corée)	IG	90
IMMER PROPERTY (Australie)	IG	70
MENARD SOLTRAITEMENT	IG	100
THE REINFORCED EARTH CY (États-Unis)	IG	100
SOGEA HOLDINGS LTD (Grande-Bretagne)	IG	100
CRISPIN & BORST	IG	100
NORWEST HOLST CONSTRUCTION LIMITED	IG	100
ROSSER AND RUSSELL	IG	100
VINCI PLC	IG	100
VINCI SERVICES LIMITED	IG	100
COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE (Belgique)	IG	45
BAGECI	IG	45
BPC - Bâtiments et Ponts Construction (Belgique)	IG	45
CFE NEDERLAND	IG	45
DEME (Dredging Environmental and Marine Engineering)	IP	23
MBG	IG	45
NIZET ENTREPRISE	IG	45
SOGESMAINT	IG	45
VAN WELLEN	IG	45
VINCI CONSTRUCTION HOLDING		
DUMEZ CONSTRUCTION	IG	100
WIEMER UND TRACHTE (Allemagne)	ME	38

Réconciliation des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

L'application des normes IFRS aux comptes consolidés de VINCI Contruction conduit à une diminution limitée des capitaux propres consolidés (ces derniers intégrant les intérêts minoritaires en IFRS) de 31 millions d'euros au 31 décembre 2004 (746 M€ contre 777 M€) dans les comptes arrêtés en référentiel comptable français) à comparer à une diminution de 46 millions d'euros au 1er janvier 2004, date d'établissement du bilan d'ouverture aux normes IFRS.

n	mil	lione	d'euros	

	Total capitaux	Résultat	Autres	Intérêts	Total capitaux
-	propres 01/01/2004	2004	variations	minoritaires	propres 31/12/2004
Référentiel français	568	220	(112)	101	777
Immobilisations incorporelles	(16)	15			[1]
Immobilisations corporelles		1		2	3
Provisions	10	[4]		2	8
Ecarts actuariels - eng. de retraite	(55)	3			(52)
Actualisation créances dettes et provisions	1	1			2
Impacts ID des retraitements IAS	16	[1]		[1]	14
Paiement en actions		(10)	10		
Instruments financiers	(1)			1	
Autres retraitements	(1)	[4]	1	[1]	(5)
Retraitements IFRS	(46)	1	10	4	(31)
Normes IFRS	522	221	(101)	104	746

en millions d'euros

RÉFERENTIEL FRANÇAIS

Charge nette d'impôts

Intérêts minoritaires

Résultat net part du Groupe

Amortissements des écarts d'acquisition

Résultat dans les sociétés mises en équivalence

1. Réconciliation du compte de résultat au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

Les tableaux ci-dessous présentent les réconciliations du compte de résultat au 31 décembre 2004 établi selon le référentiel français et selon les normes IFRS en distinguant d'une part, les retraitements qui correspondent à des écritures ayant un effet sur le résultat net (et/ou contrepartie capitaux pro-

pres) et, d'autre part, les reclassements qui correspondent uniquement à un changement de présentation à l'intérieur des états financiers sans effet sur le résultat net.

=			
Chiffre d'affaires	7 816		Chiffre d'affaires
Autres produits	437		Produits des activités annexes
Charges d'exploitation	(7 735)		Charges opérationnelles
Amortissements et provisions	(182)		
Résultat d'exploitation	336	1,1	Résultat opérationnel sur activité
			Paiement par actions
			Perte de valeur des goodwills
			Résultat opérationnel
Coût du financement	9		Coût de l'endettement financier net
Autres produits et charges financiers	18		Autres produits et charges financiers
Résultat financier	27	1,2	Résultat financier
Résultat exceptionnel	(22)	1,3	

(99)

[16]

2

(8)

220

1,4

1,5

NOTE

NORMES IFRS

Charge nette d'impôts

Intérêts minoritaires

Résultat net part du Groupe

Quote-part de résultat dans les entreprises associées **Résultat net (y compris intérêts minoritaires)**

VINCL CONSTRUCTION	DADDODT	FINANCIER	2005
VINCICUNSTRUCTION	KAFFUKI	FINANCIER	2000

7 816 320 (7 828)

> 308 [11] [1] 296 9

> > 18

27

(97)

2

228

[7]

221

1.1 Résultat opérationnel

En normes IFRS, le résultat opérationnel s'élève à 296 millions d'euros, la différence de - 40 millions d'euros par rapport au résultat d'exploitation en référentiel français est détaillée dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros

Résultat d'exploitation référentiel français	336
Retraitements	
Non amortissement écarts actuariels (imputés en fonds propres à l'ouverture)	3
Annulation des reprises de provisions pour grosses réparations	(5)
Annulation des amortissements des fonds de commerce et frais d'établissement	2
Incidence des paiements en actions (IFRS 2) : PEG et stock-options [1]	[11]
Autres	[1]
Total retraitements	(12)
Reclassements	
Autres produits et charges exceptionnels net à caractère opérationnel	(29)
Coût d'actualisation des engagements de retraites (reclassés en résultat financier)	2
Perte de valeur des goodwills	[1]
Total reclassements	(28)
Résultat opérationnel	296

(1) Une charge de 11 millions d'euros avant impôt est comptabilisée en application de la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions et assimilés. Cette charge, dont la contrepartie est une augmentation des fonds propres, concerne :

- les plans d'options de souscription d'actions VINCI mis en place depuis le 7 novembre 2002, pour la

part des droits restant à acquérir par les bénéficiaires au 1er janvier 2005 (4,7 millions d'euros); - les souscriptions au plan d'épargne Groupe des quatre premiers mois de l'année 2005, dont les termes et conditions avaient été fixés dès la fin de l'exercice 2004 (6,6 millions d'euros avant

1.2 Résultat financier

Le résultat financier est identique en normes IFRS : 27 millions d'euros. Cependant vous trouverez ci-dessous le détail des reclassements et des retraitements mouvementant le résultat financier :

en millions d'euros

27
[4]
[1]
(5)
(2)
7
5
27

1.3 Résultat exceptionnel

La rubrique de résultat exceptionnel présentée au compte de résultat en référentiel français disparaît au compte de résultat IFRS en application de la norme IAS 1.

Le tableau suivant présente les différents reclassements de produits et de charges qui figuraient précédemment dans cette rubrique en résultat opérationnel IFRS tels qu'exposés aux paragraphes 1.1 :

en millions d'euros

Résultat exceptionnel référentiel français	(22)
Reclassements	
Coût de restructuration	9
Autres charges et produits exceptionnels à carectère opérationnel	15
Dotations nettes aux provisions	5
Total reclassements en résultat opérationnel normes IFRS	29
Plus-values nettes sur cession de titre	(7)
Total reclassements en résultat financier normes IFRS	(7)
Total des reclassements	22

1.4 Amortissement des écarts d'acquisition en millions d'euros

Amortissement des goodwills en référentiel français	(16)
Non-amortissement de goodwills en IFRS	15
Perte de valeur et amortissement des goodwills maintenus en normes IFRS (inclus dans le résultat opérationnel)	(1)
dont perte de valeur exceptionnelle nette suite aux tests d'évaluation	[1]

En application de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », les goodwills ne sont pas amortis (cf. note 3 « Règles et méthodes d'évaluation ») en normes IFRS.

Le résultat net IFRS est ainsi impacté positivement à hauteur de 15 millions d'euros au 31 décembre 2004. Il subsiste au compte de résultat IFRS un montant de -1 million d'euros correspondant à des dépréciations exceptionnelles d'écarts d'acquisition («impairments tests»).

1.5 Synthèse des retraitements sur le résultat net

Les différents retraitements ayant une incidence sur le résultat net IFRS exposés aux paragraphes précédents sont résumés dans le tableau suivant :

en millions d'euros

Résultat net référentiel français	220
Retraitements	
Non-amortissement écarts actuariels (imputés en fonds propres à l'ouverture)	3
Annulation des reprises de provisions pour grosses réparations	(5)
Annulation des amortissements des fonds de commerce et frais d'établissement	2
Retraitement résultat de change en réserve de conversion VC USA	[4]
Non-amortissements des goodwills en IFRS	15
Incidence des intérêts minoritaires sur les retraitements	1
Autres retraitements	[11]
Total retraitements	0
Résultat normes IFRS (part du Groupe)	221

2. Réconciliation du bilan au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

En matière de présentation des éléments de bilan, les normes IFRS préconisent une distinction entre les actifs et passifs « non courants », représentatifs du haut de bilan, et les actifs et passifs « courants », relatifs à l'exploitation courante de la société sans pour autant constituer nécessairement des éléments s'inscrivant dans un horizon court. Par ailleurs la partie à moins d'un an des actifs et passifs non courants est présentée en actifs et passifs courants.

2.1 Actif du bilan

en millions d'euros	Notes	Référentiel	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS
	. 10100	français	IFRS	IFRS	31/12/04
		31/12/04			
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	2.3.1	40	(11)	[16]	13
Écarts d'acquisition	2.3.2	136	11	15	162
Immobilisations du domaine concédé		5		[1]	4
Immobilisations corporelles		720		4	724
Immeubles de placement		13			13
Participation dans les entreprises associées		14			14
Autres actifs financiers non courants		123			123
Impôts différés actifs	2.3.3		131	12	143
Total actifs non courants		1 051	131	14	1 197
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours		228		[1]	227
Clients et autres créances d'exploitation	2.3.4	3 816	(257)		3 559
Autres actifs courants	2.3.5		107	3	110
Actifs d'impôt exigible	2.3.6		19		19
Actifs financiers de gestion de trésorerie		1 459			1 459
Disponibilités		457			457
Total actifs courants		5 960	(131)	2	5 831
TOTAL ACTIF		7 011		16	7 028

2.2 Passif du bilan

en millions d'euros	NI.	D/// :: 1		B	N. JEDO
	Notes	Référentiel français 31/12/04	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Normes IFRS 31/12/04
Capitaux propres					
Capital social		149			149
Primes liées au capital		54			54
Réserves consolidées		253		(35)	218
Résultat net		220		1	221
Capitaux propres - part du groupe		676		(34)	642
Intérêts minoritaires		101		3	104
Total capitaux propres		777		(31)	746
Passifs non courants					
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	2.4.1	99	(20)	56	135
Provisions pour risques non courantes	2.4.2	781	(735)	(3)	43
Dettes financières		207	· · ·		207
Juste valeur des produits dérivés passifs				4	4
Autres passifs non courants	2.4.3		12		12
Impôts différés passifs	2.4.4		38	(2)	36
Total passifs non courants		1 087	(705)	55	437
Passifs courants					
Provisions pour risques courantes	2.4.5		735	(12)	723
Fournisseurs	2.4.6	4 793	(2 406)		2 387
Passifs d'impôt exigible	2.4.7		73		73
Dettes financières courantes		354		4	359
Autres passifs courants	2.4.8		2 303		2 303
Total passifs courants		5 147	705	(8)	5 845
TOTAL PASSIF		7 011		16	7 028

2.3 Réconciliation du bilan actif au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

2.3.1 Immobilisations incorporelles

en millions d'euros

Principes comptables français	40
Retraitements :	
Annulation de fonds de commerce	(16)
Total retraitements	(16)
Reclassements :	
Fonds de Commerce reclassés en Goodwills	(11)
Total reclassements	(11)
Normes IFRS	13

Retraitements:

Les autres fonds de commerce ne répondant pas à la définition d'un actif incorporel selon la norme IAS 38 ont été annulés en contrepartie des capitaux propres.

Reclassements:

Les fonds de commerce et parts de marché acquis lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisés en actifs incorporels en principes comptables français sont reclassés en écarts d'acquisition en IFRS.

2.3.2 Écarts d'acquisition

en millions d'euros

Principes comptables français	136
Retraitements :	
Non-amortissement des écarts d'acquisition	15
Total retraitements	15
Reclassements :	
Fonds de Commerce	11
Total reclassements	11
Normes IFRS	162

Retraitements:

En application de la norme IFRS 3 «Regroupement d'entreprises», les écarts d'acquisition ne sont plus amortis. Ce retraitement a conduit à annuler dans les comptes IFRS 15 millions d'euros d'amortissement d'écarts d'acquisition.

Reclassements:

Les fonds de commerce et parts de marché acquis lors d'un regroupement d'entreprises et comptabilisés en actifs incorporels en principes comptables français sont reclassés en écarts d'acquisition en IFRS (cf. 2.3.1.).

2.3.3 Impôts différés actifs

on millions d'ouros

en mittions a earos	
Principes comptables français	
Retraitements:	
Impôts différés actifs sur retraitements IFRS	12
Total retraitements	12
Reclassements :	
Impôts différés actifs présentés en actifs non courants	131
Total reclassements	131
Normes IFRS	143

2.3.4 Clients et autres créances d'exploitation

en millions d'euros

Principes comptables français	3 816
Reclassements :	
Charges constatées d'avance présentées en autres actifs courants	(107)
Impôts différés actifs présentés en actifs non courants	(131)
Actifs d'impôt exigible présentés sur une ligne distincte	(19)
Total reclassements	(257)
Normes IFRS	3 559

2.3.5 Autres actifs courants

en millions d'euros

Principes comptables français	
Retraitements:	
Autres retraitements	3
Total retraitements	3
Reclassements:	
Charges constatées d'avance présentées en autres actifs courants	107
Total reclassements	107
Normes IFRS	110

2.3.6 Actifs d'impôt exigible

en millions d'euros

Principes comptables français	
Reclassements:	
Actifs d'impôt exigible présentés sur une ligne distincte	19
Total reclassements	19
Normes IFRS	19

2.4 Réconciliation du bilan passif au 31 décembre 2004 (référentiel français/normes IFRS)

2.4.1 Engagements de retraites et autres avantages au personnel

en millions d'euros

Principes comptables français	99
Retraitements:	
Ecarts actuariels	56
Total retraitements	56
Reclassements :	
Part à moins d'un an des provisions	(20)
Total reclassements	(20)
Normes IFRS	135

Retraitements:

Dans le cadre de la première application des normes IFRS (cf. note 1.1.2), VINCI Construction a choisi d'imputer sur ses capitaux propres les écarts actuariels sur les engagements de retraites. Ils s'élevaient à 56 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Reclassements:

La part à moins d'un an des provisions pour retraites et autres avantages aux personnels est assimilée à une dette courante et présentée en « Autres passifs courants » dans le bilan IFRS.

2.4.2 Provisions pour risques non courantes

en millions d'euros

Duin sin se sementables fuen seis	701
Principes comptables français	781
Retraitements:	
Actualisation des provisions non courantes	(3)
Total retraitements	(3)
Reclassements :	
Provisions courantes et part à moins d'un an des provisions non courantes	(735)
Total reclassements	(735)
Normes IFRS	43

Retraitements:

Conformément aux normes IFRS, les provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé.

Reclassements ·

Conformément à la norme IAS 1 qui préconise une distinction entre les actifs et passifs «non courants», et les actifs et passifs «courants», les provisions pour risques qui figurent en haut de bilan en référentiel français sont reclassées en passifs courants lorsqu'elles sont rattachées au cycle d'exploitation.

Par ailleurs, la part à moins d'un an des provisions non courantes est reclassée au bilan en passifs courants.

2.4.3 Autres passifs non courants

en millions d'euros

Principes comptables français	
Reclassements :	
Part à plus d'un an des dettes non financières présentées en passifs non courants	12
Total reclassements	12
Normes IFRS	12

Reclassements:

Conformément à la norme IAS 1, la part à moins d'un an des autres dettes a été reclassée en autres passifs courants.

2.4.4 Impôts différés passifs

en millions d'euros

Principes comptables français	
Retraitements:	
Impôts différés passifs sur retraitements IFRS	(2)
Total retraitements	(2)
Reclassements:	
Impôts différés passifs présentés en passifs non courants	38
Total reclassements	38
Normes IFRS	36

2.4.5 Provisions pour risques courantes

en millions d'euros

Principes comptables français	
Retraitements:	
Actualisation des provisions courantes	(12)
Total retraitements	(12)
Reclassements:	
Provisions courantes et part à moins d'un an des provisions non courantes	735
Total reclassements	735
Normes IFRS	723

2.4.6 Fournisseurs

en millions d'euros	
---------------------	--

Principes comptables français	4 793
Reclassements :	
Autres dettes d'exploitation présentées en autres passifs courants	(2 406)
Total reclassements	(2 406)
Normes IFRS	2 387

2.4.7 Passifs d'impôt exigible

en millions d'euros

en mittions a caros	
Principes comptables français	
Reclassements :	
Passifs d'impôt exigible présentés sur une ligne distincte	73
Total reclassements	73
Normes IFRS	73

2.4.8 Autres passifs courants

en millions d'euros

Principes comptables français	
Reclassements:	
Part à moins d'un an des engagements de retraites et autres avantages aux personnels	20
Impôts différés passifs présentés en passifs non courants	(38)
Part à plus d'un an des dettes non financières présentées en passifs non courants	[12]
Passifs d'impôt exigible présentés sur une ligne distincte	(73)
Autres dettes d'exploitation présentées en autres passifs courants	2 406
Total reclassements	2 303
Normes IFRS	2 303

Reclassements:

La part à moins d'un an des engagements de retraites est reclassée en dette courante.

Conformément à la norme IAS 1, la part à moins d'un an des autres dettes a été reclassée en autres passifs courants.

Conformément à la norme IAS 12, les passifs d'impôts exigibles figurant précédemment en « Fournisseurs et autres passifs d'exploitation » sont présentés sur une rubrique distincte du bilan.

3. Réconciliation de l'endettement financier net au 31 décembre 2004 (référentiel français / normes IFRS)

en millions d'euros

	Référentiel français 31/12/04	Retraitements IFRS	Normes IFRS 31/12/04
Autres emprunts et dettes financières	(207)		(207)
Dettes financières non courantes	(207)		(207)
Comptes courants de trésorerie passif	(15)		(15)
Autres dettes financières courantes	(106)	(4)	(110)
Dettes financières courantes	(121)	(4)	(125)
Endettement brut (hors découverts)	(328)	(4)	(332)
Juste valeur des produits dérivés nets		(4)	[4]
Prêts et créances collatéralisées et autres actifs financiers	28	(23)	5
Actifs financiers de gestion de trésorerie	1 459		1 459
Trésorerie nette (disponibilités/découverts)	223		223
Endettement financier net	1 382	(31)	1 351

Par rapport à l'excédent financier net calculé selon le référentiel français qui s'élevait à 1382 millions d'euros au 31 décembre 2004, l'excédent financier baisse de 31 millions d'euros en IFRS. Cette différence provient de la prise en

compte de la juste valeur des produits dérivés en norme IFRS pour 4 millions d'euros et de l'exclusion de certaines créances financières dont la liquidité est jugée insuffisante.

Rapport des Commissaires aux comptes

Comptes Consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VINCI CONSTRUCTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimés ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans le paragraphe 3.1 des principes comptables et méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe de l'annexe intitulé « contrats de construction », le Groupe comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Dans le cas où les prévisions à fin d'affaire font ressortir des résultats déficitaires, des provisions pour perte à terminaison sont comptabilisées. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

> Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 avril 2006 Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Thierry Benoit

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Bernard Cattenoz

Philippe Bourhis